

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SOUDEILLES

L'an **deux mil vingt quatre, le douze avril**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SOUDEILLES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François LAFON**.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Gilles ROUCHES, Mme Yvonne MAGNE, M. Thomas MIGNAUT, Mme Carine TALEB, M. Jean CHAZAL, Mme Marie-Christine DELZOR.

Étaient absents excusés : Mme Mireille HOWSON, M. Samuel HEIJBOER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Mireille HOWSON en faveur de Mme Marie-Christine DELZOR, M. Samuel HEIJBOER en faveur de M. Thomas MIGNAUT.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 7

Secrétaire : Mme Carine TALEB.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DCM-2024-009 : BUDGET COMMUNE (42300)

Le Conseil Municipal approuve le Budget Général de la Commune pour l'année 2024 avec 9 voix pour.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
329 160.37 €	329 160.37 €	130 787.36 €	130 787.36 €

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DCM-2024-010 : BUDGET EAU (43500)

Le Conseil Municipal approuve le Budget de l'Eau pour l'année 2024 avec 9 voix pour.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
81 584.83 €	81 584.83 €	47 931.88 €	47 931.88 €

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DCM-2024-011 : ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le chèque de GROUPAMA d'un montant de 178.64 € concernant le remboursement d'un préjudice sur le véhicule communal,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement.

.
9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DCM-2024-012 : TAUX D'IMPOSITION 2024 : ANNULE ET REMPLACE

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation sur les taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2024, à savoir :

- taxe foncière bâti : 30.00 %
- taxe foncière non bâti : 78.00 %
- taxe d'habitation : 5.20 %

.
9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DCM-2024-013 : F.D.E.E. 19 : PROGRAMME RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ECLAIRONS DEMAIN 2023 -2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de devis concernant le programme de rénovation Eclairage Public Eclairons Demain 2023-2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à signer tout les documents concernant le projet.

.
9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DCM-2024-014 : AFFECTATION RESULTAT - BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat de 2023 d'un montant de 29 175.80 € du Budget de la Commune (42300).

.
9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

